

| | | |
|--|--|----------------------------|
|  | FORMULAIRE | Page 1 sur 3 |
| | FICHE PEDAGOGIQUE « Capacité professionnelle en transport routier lourd de personnes » | 09/02/2025 V2 |

FORMATION « Capacité professionnelle en transport routier lourd de personnes »

La formation permet la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier lourd de personnes permettant à son détenteur d'être le gestionnaire de transport d'une entreprise de transport routier de personnes utilisant des véhicules de plus de 9 places.

Objectifs :

- Devenir gestionnaire de transport pour une entreprise ou dans le cadre d'une création d'entreprise
- Se préparer efficacement à l'examen en vue de l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier lourd de personnes exploitant des véhicules de plus de 9 places.
- Exercer la profession de transporteur routier lourd de personnes et obtenir le droit de s'inscrire au registre des transporteurs routiers.

Public concerné :

Tous publics souhaitant créer une société transport lourd de personnes ou devenir gestionnaire de transport.

Personnes en situation de handicap :

- Chaque situation sera examinée de façon détaillée ;
- Nous contacter pour connaître les conditions de réalisation de la formation et leur adaptation à la situation du futur stagiaire. Référent : M. Clémenceau RANAIVO

Programme :

Gestion financière – Gestion commerciale – Règlementation des transports routiers nationaux de personnes – Règlementation et gestion sociale - Normes techniques et sécurité - Règlementation des transports routiers internationaux de personnes - La vie de l'entreprise

Durée : 175 h (parcours mixte : à distance et présentiel)

Tarif : 2650 euros <https://r-audit-formation.com/>

Lieu de la formation : Les formations peuvent être réalisées en :

- Présentiel
- Distanciel
- E-learning

L'entretien préalable à l'inscription permet de définir la formule la mieux adaptée au stagiaire.

| | | |
|---|--|--|
|  | <p style="text-align: center;">FORMULAIRE</p> <p style="text-align: center;">FICHE PEDAGOGIQUE « Capacité professionnelle en transport routier lourd de marchandises »</p> | <p style="text-align: right;">Page 2 sur 3</p> |
| | | <p style="text-align: center;">09/02/2025 V4</p> |

Structure en lien avec le handicap :

AGEFIPH - <https://www.agefiph.fr/acteur-de-la-formation>

Nombre de stagiaires : 10 minimum – 15 maximum

Méthode pédagogique : Méthodes actives et participatives

- 50 % Théorie
- 50 % pratique.
- Remise d'un support de cours
- Mises en situation
- Etudes de cas
- Exercices - QCM

Matériel pédagogique :

- Présentiel : Vidéo-projecteur – Tableau blanc
- Distanciel : Application Zoom
- E-learning : 360 learning.

PREALABLE A TOUTE INSCRIPTION EN FORMATION

Pré-requis :

- Savoir lire, écrire et comprendre le français ;
- Savoir compter ;
- Posséder un casier judiciaire vierge.

EVALUATION

Examen final: Il se compose d'une série de 50 QCM notée sur 100 points et des cas rédigés notés également sur 100 points. Pour obtenir l'attestation de capacité professionnelle en transport routier lourd de personnes, le candidat doit avoir au moins 120 points sur 200 au total sous réserve d'avoir obtenu au moins 50 points aux QCM et 40 points aux questions rédigées.

| | | |
|--|--|---------------------|
|  | FORMULAIRE FICHE PEDAGOGIQUE « Capacité professionnelle en transport routier lourd de marchandises » | Page 3 sur 3 |
| | | 09/02/2025 V4 |

L'examen final est national, organisé par la DRIEAT Idf et les DREAL, une fois par an (*Pour des raisons de compétences territoriales, l'examen organisé en Ile de France est destiné aux stagiaires domiciliés en Ile de France*)

Délais d'accès aux formations :

- Financement : OPCO, FAF, France Travail, (non éligible au CPF)
- Financement personnel : 10 jours calendaires maximum après renvoi du contrat de formation signé.

Pour les examens :

- Capacité poids lourds de personnes : l'examen national est organisé par la DRIEAT Ile de France, DREAL;

Documents à fournir :

- Copie de la pièce d'identité ;
- Extrait n° 3 du casier judiciaire ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ou attestation d'hébergement et pièce d'identité de l'hébergeur

Contact :

Formateur : Monsieur Clémenceau RANAIVO
 R AUDIT et FORMATION
 70, avenue du Général-de-Gaulle
 94000 CRETEIL

Référent handicap : Monsieur Clémenceau RANAIVO

Structure en lien avec le handicap :

AGEFIPH - <https://www.agefiph.fr/acteur-de-la-formation>

contact@r-audit-formation.com

Tél : 0769134190

Site : <https://www.r-audit-formation.com>